

19/09/2024 | Communiqué de presse

Une prime aux entreprises pour l'accueil d'alternants

Grâce au soutien du réseau national des CCI

La mobilisation du réseau national des CCI a permis de constituer un fonds de soutien atteignant les 50 millions de francs CFP, qui a offert la possibilité à la CCI-NC de renforcer ses missions d'accompagnement et de défense des entreprises impactées. La Chambre a déployé des moyens humains supplémentaires pour la gestion de cette crise, et peut proposer un dispositif d'accompagnement par des experts et déployer une aide à l'embauche pour les entreprises accueillant des alternants des écoles de la CCI.

- **Prime à l'Embauche d'alternants**

Ce fonds de soutien constitué par le réseau des CCI, permet d'accorder une **prime de 150 000 francs CFP aux entreprises qui recrutent des alternants du CFA de la CCI-NC**. Actuellement, 19 apprenants (issus de 8 formations différentes) ont perdu leur contrat d'alternance du fait des événements récents. Ces contrats doivent être signés rapidement pour une durée de 11 à 16 mois. Cette prime couvre environ un mois de salaire, les rémunérations variant entre 100 000 et 140 000 francs CFP selon l'âge et le niveau de formation. **Les entreprises intéressées peuvent contacter le Pôle Apprenants Entreprises à l'adresse suivante : pae@cci.nc.**

- **Accompagnement des entreprises par des Experts**

La CCI-NC s'entoure de consultants en finance, juridique et en droit des assurances, pour renforcer son aide auprès des entreprises en difficulté. Ces professionnels interviennent à la demande de la CCI-NC pour des **prestations de conseils en droit social, du travail, des affaires ou des assurances, ainsi que sur des questions d'ordre financier** (report des charges, des échéances, restructuration de la dette, mise en place des outils de soutien à la trésorerie, accompagnement au montage de dossier destiné à la Commission consultative nationale, etc.), pour offrir aux entreprises en **difficulté jusqu'à 4 heures d'accompagnement individuel**.

Le volume de consultations étant limité : étude au cas par cas au fil des demandes. Les entreprises intéressées et éligibles doivent adresser leur demande à soutien@cci.nc.

Toutes les informations et modalités sont à retrouver sur le site internet de la CCI : www.cci.nc

Information : Christine Lalande / 24 34 53 / c.lalande@cci.nc